

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2006 – 12		
Date : 12/12/06	Objet : Relations entre l'éolien et l'avifaune : Conseils méthodologiques à l'attention des porteurs de projets	Vote : Favorable à l'unanimité

Le CSRPN, réuni le 12 décembre 2006 a étudié le document intitulé « Relations entre l'éolien et l'avifaune : Conseils méthodologiques à l'attention des porteurs de projets », présenté par M. Max GILLETTE de la DIREN Lorraine.

Ce document a été réalisé en concertation avec les principaux ornithologues régionaux concernés par le sujet.

Avis du CSRPN (Avis N° 2006-12) :

Considérant que le document intitulé « Relations entre l'éolien et l'avifaune : Conseils méthodologiques à l'attention des porteurs de projets » décrit de manière satisfaisante les enjeux ornithologiques majeurs de la Lorraine et des espèces présentes sur ces sites,

Considérant que les recommandations qui sont apportées pour la réalisation des études d'impact relatives à l'impact des éoliennes sur l'avifaune répondent bien aux objectifs de prise en compte de la problématique avienne et à la protection des oiseaux,

Le CSRPN émet un avis favorable sur le document intitulé « Relations entre l'éolien et l'avifaune : Conseils méthodologiques à l'attention des porteurs de projets ».

Le CSRPN demande que cette étude soit étendue à la problématique « chiroptères ».

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

